

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **09 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-07-03

Objet de la Délibération :

**Convention de gestion pour la
fourrière automobile**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée
19 membres en exercice dont :**

2 absents et représentés : Jean-Pierre RIPPERT
donnant procuration à Laurent THOUVENOT, Alice
PRUD'HOMME donnant procuration à Alain
SANCHEZ.

0 absent :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure
MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie
GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise
BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion
NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET,
Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel
LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric
MIGLIACCIO, Laurent THOUVENOT, Alain
SANCHEZ.

Soit 19 votants

**Date de convocation :
01 JUILLET 2026**

Secrétaire de séance : Marie GUIMBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, notamment les articles L.325-1 et suivants ;

Considérant la nécessité d'assurer l'enlèvement et la gestion des véhicules en infraction, étant
entendu que la mise en fourrière relève du pouvoir de police du maire, que ces opérations
nécessitent l'intervention d'un prestataire agréé et que la société L & M AUTOS dispose de
l'agrément préfectoral requis.

Considérant les contraintes géographiques et la nécessité d'intervention rapide, l'offre limitée
de prestataires agréés dans le secteur.

Considérant que la convention proposée ne constitue pas une délégation de service public,
n'emporte aucun transfert de compétence, et ne confère aucune exclusivité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (19 voix
pour) :*

- D'approuver la convention de gestion de la fourrière automobile avec la société L &
M AUTOS ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 09 JUILLET 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**